

Demande d'attribution de code d'utilisation pour clients de parc

Si vous souhaitez obtenir un ou plusieurs code(s) d'identification pour clients de parc, veuillez nous télécopier les renseignements suivants en utilisant le papier à en-tête de votre entreprise :

- numéro de client de parc (NCP);
- nom du client de parc;
- nom et numéro de téléphone de la personne-ressource (administrateur);
- adresse électronique de la personne-ressource;
- nombre de codes d'identification requis (maximum de six utilisateurs par client de parc; veuillez nous indiquer le nom, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de chaque utilisateur);
- déclaration de confidentialité (ci-après) dûment remplie.

Télécopier à : Centre du Programme de parcs Chrysler Canada

À l'attention de : Code d'identification pour clients de parc

(Service des parcs de Chrysler Canada)

1-904-828-6729

Annexe A

Réseau d'information des fournisseurs (RIF) (déclaration de confidentialité)

Nouveaux clients de parc du RIF seulement

Les renseignements générés, stockés et modifiés par l'intermédiaire du système informatique de Chrysler Canada sont la propriété exclusive de Chrysler Canada Inc. Ces renseignements ne peuvent en aucun cas être divulgués, endommagés, modifiés ou utilisés à des fins personnelles. Les personnes autorisées à accéder au système informatique de Chrysler Canada qui ne sont pas à l'emploi de Chrysler acceptent d'utiliser seulement l'information autorisée par le soussigné. L'accès au système informatique par des personnes non-autorisées sera considéré comme une violation du présent accord et les mesures appropriées seront prises.

Le logiciel de contrôle d'accès ACF2 est installé dans tous les centres de stockage des données de Chrysler Canada. Ce logiciel permet de contrôler l'accès au système et aux fichiers de données. Par conséquent, il est important que vous et toutes les personnes de votre organisation autorisées à accéder aux systèmes informatiques de Chrysler Canada compreniez et respectiez les lois fédérales en matière d'accès aux systèmes informatiques, ainsi que les exigences suivantes :

- Chaque utilisateur doit entrer un code d'identification personnel pour accéder au système.
- Chaque utilisateur doit détenir un mot de passe associé à son code d'identification. Le mot de passe doit être composé de 6 à 8 caractères uniquement connus de l'utilisateur. L'utilisateur principal est légalement responsable de toute activité liée à son code d'identification.
- Le logiciel de protection du système vous demandera de modifier votre mot de passe tous les 30 jours.
- L'accès aux données prendra fin automatiquement à la fin de la période déterminée dans le présent accord.
- Toute demande de prolongation ou d'accès additionnel doit être soumise à votre commanditaire de Chrysler Canada.

Je suis à l'emploi de _____ et j'ai été autorisé par le service des ventes du service des parcs de Chrysler Canada à accéder au système informatique, aux données et aux transactions par l'intermédiaire de RIF, et j'ai lu et j'accepte les exigences énoncées ci-dessus en matière d'accès au système et aux données.

Nom

Signature

Téléphone

Date